



Syndicat National Force Ouvrière des Infirmiers de l'Éducation Nationale

Mobilisons-nous pour arracher les 183 € net / mois !

Les infirmier·es scolaires sont au-delà de la colère, elles fulminent d'être si méprisé·es.

Le 8 novembre 2021, M. Castex, Premier ministre a annoncé que 20 000 personnels soignants médico-sociaux recevraient le CTI de 183 € net par mois en ajoutant : « *Il n'est pas concevable de conserver ces inégalités de traitement entre deux soignants exerçant le même métier, au seul prétexte que leurs établissements respectifs ne sont pas financés de la même manière* » (CTI = complément de traitement indiciaire, ce sont 49 points d'indices qui comptent pour la retraite et sont versés lorsque l'IDE est en CLM/CLD).

Mais les infirmières scolaires ne sont toujours pas concernées !

**Nous sommes les seules infirmières de France à ne pas recevoir le CTI.
C'est une humiliation !**

En effet, la liste des raisons de ce sentiment d'humiliation est longue :

- Une IFSE à 50 % par rapport aux autres IDE de la fonction publique d'État,
- Des grilles de « revalorisation » inégalitaires où certain.es gagneront 4.68 €, ces mêmes grilles indiciaires étant ENCORE UNE FOIS un petit A avec des différences de salaire de 700 à 1 000 € en sommet de grade,
- Un gel du point d'indice, qui entraîne un pouvoir d'achat diminué de plus de 20 %
- Aucun droit d'accès aux compléments de revenus de nos collègues enseignants : prime informatique, HSA, HSE, ISOE,
- De nombreuses académies où la NBI dite « handicap » est n'est pas versée, sans compter celles où il est question de la supprimer,
- ET comme si ce n'était pas suffisant ... LE REFUS DE NOUS ATTRIBUER LE CTI de 183 € nets/mois pourtant versé à nos collègues de la fonction publique hospitalière / territoriale et depuis hier du médico-social.

Nous sommes d'accord : ces 183 € nets/mois sont loin d'être suffisants pour combler toute la liste des rémunérations qui nous manquent, mais nous les refuser est une HUMILIATION INACCEPTABLE !

Combien de temps encore allons-nous nous faire traiter de la sorte ?

Les IDE fuient l'Éducation nationale : les demandes de ruptures conventionnelles et les arrêts maladie n'ont jamais été aussi nombreux ! C'est une situation sans précédent !

Depuis le début des négociations sur le SÉGUR, FO n'a eu de cesse de réclamer ce CTI

- En juillet 2020, le SÉGUR a été obtenu par les négociations syndicales dans lesquelles FPS-FO hospitalier a voté POUR le SÉGUR (pour rappel des votes POUR : FO-UNSA-CFDT ; CONTRE : CGT. Solidaires a quitté la table des négociations ; la FSU n'est pas représentative chez les hospitaliers).
- En juin 2021, le SNFOIEN a appelé à se joindre à d'autres organisations syndicales pour la transposition du SÉGUR complet aux IDE de l'EN.
- Le 7 octobre dernier, la FGF-FO (FO de la fonction publique d'état) a voté contre les décrets qui instaurent les nouvelles grilles indiciaires en janvier 2022 parce qu'elles ne répondent pas à l'urgence d'une réelle revalorisation des traitements et qu'il manque la partie la plus intéressante, c'est-à-dire le SÉGUR 1 et les 183 € (pour rappel des votes : CONTRE : FO ; ABSTENTION : SOLIDAIRES ; POUR : CFDT-CGC-CGT-UNSA-FSU).
- ET lors de l'audience du 13 octobre au cabinet de la ministre Amélie DE MONTCHALIN, il nous a été répondu que les 183 € étaient pour les soignants qui font des nuits et des WEEK-ENDS.

Non seulement c'est blessant, car c'est nous considérer comme des sous-infirmier-es, mais de plus C'EST FAUX !

En effet, tous les agents hospitaliers touchent ce CTI : IDE et tous les autres soignants, assistants sociaux, ouvriers, administratifs y compris celles et ceux qui ne font ni nuit ni week-end. Nos consoeurs/frères des services ambulatoires et des CMP en bénéficient. Même certain-es IDE du privé bénéficient d'une augmentation de 183 €, et certaines conventions collectives arrivent à l'augmenter.

Et puis c'est méconnaître que des IDE de l'Éducation nationale en internat ont dans leur service 3 nuits d'astreintes par semaine et donc font aussi des nuits !

Quelle humiliation ! Le gouvernement dévoile son peu de considération qu'il a de l'IDE scolaire. Le 7 octobre, Madame la Ministre DE MONTCHALIN nous a assuré de sa reconnaissance profonde pour nous. C'est du vent !

**Nous ne sommes pas des enfants qui nous réjouissons d'un bon point !
ON EN A ASSEZ ! ÇA SUFFIT !**

IL Y A DONC URGENCE À SE RASSEMBLER, RÉAGIR ET AGIR pour obtenir l'inscription de ce CTI de 183 € dans la prochaine loi de finances qui sera votée fin décembre 2021.

Nous ne sommes que 7 800 IDE dans l'Éducation nationale alors que les hospitalières sont 260 000. Cette dépense en CTI est donc marginale pour le gouvernement.

Ce n'est même pas une question financière c'est juste une question de reconnaissance de notre importance, déjà capitale avant le COVID !

Pour frapper fort et urgemment, nous avons écrit un mail aux autres organisations syndicales chez les IDE EN à savoir FSU /UNSA / CGT/ SUD / CFDT. Nous leur avons dit qu'il était urgent de nous rassembler pour arracher ces 183 €, un minimum pour notre dignité de soignant.es.

Nous allons prendre notre destin en main et arrêter d'attendre que l'on nous donne ce qui nous revient !

Signez cette pétition (les noms de signataires n'apparaissent pas publiquement)

Nous avons demandé une audience au Premier ministre

Signez la pétition !